



## Programme Mon Nouveau Métier Conditions Générales de Vente

### Article 1 : Préambule

**1.1.** Le programme **Mon Nouveau Métier** est un service de la marque **Une Vie après l'EN**<sup>®</sup>, ci-après dénommée « **la consultante** », représentée par sa propriétaire : Caroline d'Atabekian, titulaire du CAPE C1298 échéant le 31/01/2027 ; Site internet : [www.unevieapreslen.com](http://www.unevieapreslen.com) ; Structure d'appui PCE, 6 Rue d'Amboise – 75002 Paris - Infos [www.pce-couveuse.fr](http://www.pce-couveuse.fr) - SIRET 423 194 307 00066 – APE 9499Z ; Contrat RCP multiactivité professionnelle AXA / N° client 0693499104 – N° contrat 1353589504.

**1.2.** Les présentes **Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »)** déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des services proposés par la consultante.

**1.3.** Chaque personne physique bénéficiaire du programme Mon Nouveau Métier, sur la base de la signature d'un **devis contractuel (ci-après « devis »)** avec la consultante et de l'acceptation des présentes CGV est ci-après dénommée « **le ou la bénéficiaire** ».

**1.4.** Des dispositions dérogeant aux CGV peuvent être convenues entre les parties et figurer dans le devis. Ces dispositions dérogatoires, une fois le devis signé par le ou la bénéficiaire, prévalent sur les dispositions des CGV.

**1.5.** La consultante peut modifier ou compléter les présentes CGV à tout moment. Cette disposition n'affecte pas les droits et obligations du ou de la bénéficiaire, qui restent définis par les CGV en vigueur lors de la signature du devis.

**1.6.** Les bénéficiaires ayant signé un contrat ou un devis leur donnant accès totalement ou partiellement au programme Mon Nouveau métier avant le 13/03/2026 doivent accepter les présentes CGV avant le 30/3/2026 ou à défaut les clauses absentes dans le devis ou le contrat signé. Ces bénéficiaires en sont informés par courrier électronique. Les éventuelles dispositions dérogatoires figurant sur leur contrat ou devis sont conservées.

### Article 2 : Acceptation des conditions

Tout devis signé auprès de la consultante implique l'acceptation sans réserve des CGV alors en vigueur par le ou la bénéficiaire.

### Articles 3 : Caractéristiques des services

Le programme **Mon Nouveau Métier** est un accompagnement à la reconversion professionnelle en ligne destiné aux fonctionnaires et plus particulièrement aux personnels de l'Éducation nationale.

Il donne à le ou la bénéficiaire l'accès aux services suivants :

- **Une plate-forme en ligne** située à l'adresse : <https://unevieapreslen.com/parcours/> contenant 39 activités à réaliser en autonomie réparties sur 12 modules de formation. Le ou la bénéficiaire saisit ses réponses sur la plate-forme et reçoit un retour collectif ou individuel en visioconférence (voir ci-dessous « visio de groupe » et « entretiens individuels »). L'accès à la plate-forme en ligne est limité à une durée de deux ans à compter de la date d'inscription sur la plate-forme.
- **Une communauté** de collègues engagé·es dans le programme Mon Nouveau Métier, sous la forme d'un groupe Facebook. Le ou la bénéficiaire est prévenu·e qu'il ou elle ne pourra accéder à cette communauté que s'il ou elle possède un compte Facebook. Il lui appartient de demander son inscription à la communauté, une fois le devis descriptif signé, via la page : <https://www.facebook.com/groups/unevieapreslen>  
L'inscription à la communauté est soumise à l'acceptation d'une charte régulant les échanges dans le groupe. En cas de contravention à cette charte, la consultante se réserve le droit de limiter ou de supprimer l'accès à la communauté à le ou la bénéficiaire.  
L'inscription à la communauté est accordée pour une durée illimitée, sous réserve de respect de la charte.

- **Une visioconférence collective hebdomadaire** d'une heure trente (dénommée « **visio de groupe** »), 47 semaines par an, le mercredi après-midi, selon un horaire variable mais convenu au moins une semaine à l'avance entre les parties. Non obligatoires, les visio de groupe permettent à chaque bénéficiaire d'avoir un retour sur son avancée dans le programme et de s'exprimer à ce sujet. Les retours sont collectifs mais tiennent compte du travail de chacun-e de telle sorte que chaque bénéficiaire entende ce qui le ou la concerne, même si cela n'est pas nominatif. L'accès aux visio de groupe est ouvert sur la même durée que la plate-forme en ligne.  
Le ou la bénéficiaire reçoit le samedi matin un premier courriel contenant un lien pour s'inscrire avant le dimanche soir à la visio de groupe du mercredi et pour préciser ce qu'il ou elle en attend, le cas échéant. Les bénéficiaires qui se sont inscrit-es à la visio de groupe du mercredi suivant reçoivent le lien de connexion par courriel le lundi pour le mercredi.
- **En option : trois entretiens individuels d'une heure** en visioconférence (dénommés « **entretiens individuels** »), à trois moments-clés du programme. Le ou la bénéficiaire est invité-e dans les consignes de travail, chaque fois que le moment est venu, à choisir un créneau d'entretien individuel dans l'agenda du site Une Vie après l'EN et reçoit alors un lien de connexion.

#### Articles 4 : Accès à la plate-forme

**4.1.** L'accès à la plate-forme du programme Mon Nouveau Métier se fait au moyen de codes (nom d'utilisateur et mot de passe) personnels, communiqués par la consultante au moment de l'inscription. Il est recommandé au ou à la bénéficiaire de modifier son mot de passe lors de la première utilisation.

**4.2.** Il est précisé que le ou la bénéficiaire ne peut autoriser des tiers à accéder à son compte personnel ou transmettre son accès. L'accès à la plate-forme est strictement personnel et confidentiel. Le non-respect de cette disposition est de nature à entraîner des poursuites judiciaires à l'égard du ou de la bénéficiaire défaillant-e.

**4.3.** Tout usage de l'accès du ou de la bénéficiaire à la plate-forme par une personne non autorisée engage la responsabilité du ou de la bénéficiaire et permet à la consultante d'exclure le ou la bénéficiaire du service, sans indemnité.

**4.4.** Le ou la bénéficiaire répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive de ses codes d'accès. Il l'informera sans délai la consultante de la perte ou du vol de ses codes. En cas de violation des codes d'accès, la consultante se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis ni information préalable.

#### Article 5 : Prix

Le programme Mon Nouveau Métier est fourni aux tarifs en vigueur communiqués au ou à la bénéficiaire lors d'un entretien préliminaire à son inscription. Il lui est clairement indiqué que ces tarifs sont variables selon le corps de rattachement auquel il ou elle appartient en tant que fonctionnaire (PE, Certifié, PLP, PRAG...) ou de son statut de contractuel-le.

#### Article 6 : Paiement et facturation

**6.1.** Le paiement est effectué par le ou la bénéficiaire à la consultante par virement bancaire. Si les parties se sont mises d'accord sur un échelonnement du paiement, les dates et montants de chaque versement figurent sur le devis ou à défaut sur la facture.

Le ou la futur-e bénéficiaire, en vue de l'inscription, reçoit

- Le devis accompagné des présentes CGV ;
- Le RIB d'Une Vie après l'EN.

**6.2.** Pour être effectivement inscrit-e au programme Mon Nouveau Métier, le ou la futur-e bénéficiaire doit renvoyer, de préférence par mail, une copie scannée ou photographiée :

- Du devis avec les CGV signé et accepté sans réserve ;
- D'une preuve de mise en place du ou des virements bancaires correspondants (copies d'écran ou attestations de la banque).

**6.3.** À réception du devis avec CGV signé et de la preuve de mise en place du paiement, la consultante s'engage à envoyer au ou à la bénéficiaire une facture mentionnant les échéances de paiement.

**6.4.** Le ou la bénéficiaire s'engage à payer l'ensemble des échéances en temps et en heure. Le Client s'interdit d'annuler ses ordres de virement sans avoir obtenu l'accord de la consultante ou convenu de la résiliation du devis contractuel avec cette dernière. À défaut, le ou la bénéficiaire s'expose à des poursuites compte tenu de l'accès aux services décrit à l'article 4 des présentes CGV.

#### **Article 7 : Droit de rétractation**

Conformément aux dispositions des articles L. 121-20 et suivants du Code de la Consommation, le ou la bénéficiaire dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation à compter de son inscription sur la plate-forme, contre remboursement, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, sauf s'il ou elle a déclaré renoncer à ce droit lors de l'acceptation des présentes CGV.

Le ou la bénéficiaire pourra faire sa demande par courriel à [caroline.atabekian@unevieapreslen.com](mailto:caroline.atabekian@unevieapreslen.com)

#### **Article 8 : Engagements des parties dans le travail d'accompagnement**

**8.1.** Le ou la bénéficiaire est informé-e que la réussite de l'accompagnement Mon Nouveau Métier repose en grande partie sur son investissement dans le programme et notamment la régularité de son travail hebdomadaire en autonomie, ainsi que de la fréquence de sa participation aux visio de groupe. En cas de manquement à cette régularité, la consultante ne saurait être tenue pour responsable d'une éventuelle inefficacité de l'accompagnement.

**8.2.** La consultante s'engage à tenir un suivi régulier du travail du ou de la bénéficiaire et à lui faire des retours généraux lors des visio de groupe lorsqu'elle l'estime nécessaire, et des retours personnalisés approfondis lors des entretiens individuels.

**8.3.** La consultante s'engage à faire au mieux pour accompagner le ou la bénéficiaire jusqu'à sa nouvelle activité professionnelle ; néanmoins cette exigence de moyens ne saurait être assimilée à une obligation de résultat. En effet, l'engagement du ou de la bénéficiaire dans le programme et sa mise à l'action sont eux aussi déterminants et la consultante ne saurait en répondre.

#### **Article 9 : Conditions de résiliation par le ou la bénéficiaire**

Conformément à l'article 1212 du Code civil, le contrat conclu par l'inscription au programme Mon Nouveau Métier ne peut être dissous avant l'échéance que pour un motif légitime. En l'absence d'accord amiable entre les deux parties, la résiliation est laissée à l'appréciation judiciaire.

Toutefois, la consultante se réserve le droit de résilier le contrat en cas de comportement inadapté du ou de la bénéficiaire tel que décrit à l'article 4.2, 4.3 et 4.4 des présentes CGV.

#### **Article 10 : Informations personnelles et protection des données à caractère personnel**

Les informations et données fournies par le ou la bénéficiaire et collectées par la consultante (telles que notamment ses nom et prénom, ses coordonnées, le détail de ses inscriptions) sont traitées en toute confidentialité et sont sauvegardées dans une ou plusieurs bases de données.

Les travaux réalisés sur la plate-forme par le ou la bénéficiaire ne sont pas conservés après l'échéance de son inscription. Il incombe au ou à la bénéficiaire de conserver systématiquement une copie des travaux rendus sur la plate-forme.

En vertu des dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le ou la bénéficiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droits, le ou la bénéficiaire doit adresser un courrier à l'adresse suivante :

[caroline.atabekian@unevieapreslen.com](mailto:caroline.atabekian@unevieapreslen.com)

#### **Article 11 : Propriété Intellectuelle**

Les différents éléments du site : marques, contenus, illustrations et images, ainsi que les activités et exercices du programme Mon Nouveau Métier... sont protégés au titre du droit d'auteur, droit des marques, et droit à l'image. Toute diffusion ou reproduction, même partielle, est strictement interdite sans autorisation.

Le ou la bénéficiaire ne dispose en conséquence que du droit d'utiliser les services et contenus mis à sa disposition sur la plate-forme, sans être autorisé-e à les reproduire, représenter, adapter, distribuer ou exploiter à des fins personnelles ou au profit de tiers. En outre, le ou la bénéficiaire s'interdit expressément de reprendre les services et contenus mis à sa disposition sur la plate-forme pour commercialiser les méthodes proposées, à quelque titre que ce soit.

Le ou la bénéficiaire reconnaît expressément que toute violation de cette clause est susceptible de causer un préjudice financier à la consultante dont elle peut solliciter l'indemnisation.

Ainsi toute détérioration, ainsi que, en l'absence d'autorisation, toute reproduction, téléchargement, copie, modification, utilisation commerciale, totale ou partielle, desdits éléments sont interdits et exposent son ou ses auteurs à des poursuites.

## **Article 12 : Responsabilité**

Le ou la bénéficiaire déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne, et en particulier reconnaître :

- qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique lui permettent l'accès au site ;
- qu'il est seul-e responsable de ses accès sur Internet ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, données à caractère personnel, œuvres et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus informatiques circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique ;
- que tout réseau télématique utilisé à des fins de transmission de données peut connaître des périodes de saturation en raison de l'encombrement de la bande passante, des coupures dues à des incidents techniques ou à des interventions de maintenance, de décisions des sociétés gérant lesdits réseaux ou tout autre événement indépendant de la volonté de la consultante.

Le ou la bénéficiaire est seul-e responsable de l'utilisation qu'il fait du service et ne saurait tenir responsable la consultante pour toute réclamation et/ou procédure faite à son encontre.

## **Article 13 : Médiation à la consommation**

Le ou la bénéficiaire a la possibilité de recourir à notre médiateur de la consommation :

Sas MEDIATION SOLUTION

222 Chemin de la Bergerie

01800 Saint Jean de Niost - France

Tél.: 33(0)4 82 53 93 06

Courriel: [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

Site: <https://sasmediationsolution-conso.fr>

## **Article 14 : Droit applicable**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Toutes les relations nées du fait de la connexion et/ou de l'utilisation du site [unevieapreslen.com](http://unevieapreslen.com) sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours juridictionnel. Faute de solution amiable, le litige sera porté au tribunal judiciaire de Paris.

CGV établies le **13 mars 2026**.